

Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2292

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Construction du collecteur nord - Mission de coordination sécurité et de protection de la santé - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau communique au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à une mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) liée à la construction du collecteur nord de Vaulx en Velin.

Le montant des travaux pour la réalisation du collecteur, estimé à 7 019 750 € HT, et la diversité des métiers à mettre en œuvre pour cette construction classeraient cette opération en catégorie 2.

Cette opération comprendrait les tronçons du collecteur à construire suivants :

- tronçon 1 : rue Eugène Pottier à Villeurbanne,
- tronçon 2 : traversée de l'A 42 à Villeurbanne,
- tronçon 3 : rue Louis Maymard à Villeurbanne et rue du 8 mai 1945 à Vaulx en Velin,
- tronçon 5 : chemin de la Digue et rue Lavoisier à Vaulx en Velin.

Elle serait soumise, en matière de sécurité et de protection de la santé, dans la phase de conception et de réalisation, aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993, aux décrets n° 94-1159 du 26 décembre 1994 modifié, n° 95-543 du 4 mai 1995, n° 95-607 et n° 95-608 du 6 mai 1995 et des arrêtés du 7 mars 1995 modifiés en application des articles L 235-2 et L 238-15 du code du travail.

Les prestations seraient attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 ;

Vu les décrets n° 94-1159 du 26 décembre 1994 modifié, n° 95-543 du 4 mai 1995 et ceux n° 95-607 et n° 95-608 du 6 mai 1995 ;

Vu les arrêtés du 7 mars 1995 modifiés en application des articles L 235-2 et L 238-15 du code du travail ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la consultation pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé liée à la construction du collecteur nord de Vaulx en Velin, tronçons 1, 2, 3 et 5,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - La prestation sera attribuée à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2004, 2005 et 2006 au titre de l'autorisation de programme individualisée 0135 - compte 238 510 - fonction 2 222 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,